

LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



L'Organisation de la Jeunesse

par Corn. Mertens

I

PLUS que jamais, le problème de l'organisation de la jeunesse est à l'ordre du jour. Elle l'est surtout en ces temps-ci où, suite à la crise économique persistante, tant de jeunes, après avoir quitté l'école primaire et parfois même l'école professionnelle ou technique, cherchent vainement à trouver un emploi dans l'industrie; tant de jeunes travailleurs, même avant d'avoir terminé leur apprentissage, sont condamnés au chômage, sans qu'il y ait le moindre indice qu'ils pourront, dans un temps rapproché, reprendre leur place dans le processus de la production.

Le problème de la jeunesse s'amplifie de plus en plus, car, en dehors des efforts faits pour que la jeunesse prenne une part active à l'œuvre du mouvement syndical, il faut que l'on songe d'une manière permanente à atténuer autant que possible la misère morale et matérielle créée par la crise.

La tâche dévolue en cette occurrence au mouvement syndical est grande, car celui-ci constitue plus que n'importe quelle autre branche du mouvement ouvrier, une force d'attraction de premier ordre.

Il est vrai que, naguère, seuls les ouvriers qualifiés étaient admis au syndicat, mais depuis longtemps déjà, on a abandonné ce système et nous voyons le jeune travailleur s'affilier à son organisation professionnelle dès son entrée à l'usine ou à l'atelier.

Dès leur admission au syndicat, les jeunes peuvent prendre une part active à la vie syndicale. Ils ne le font pas toujours, car, au début, l'activité syndicale est du nouveau pour eux et l'expérience des autres membres leur fait défaut.

Aussi, dans plusieurs pays, a-t-on apporté un soin spécial à la question de l'organisation de la jeunesse

et a-t-on essayé à adapter aux circonstances les moyens adéquats.

Les efforts déployés dans ce sens par le mouvement syndical de divers pays eurent leur écho au sein de la Fédération syndicale internationale. En 1926, le Bureau de cet organisme créa un Comité spécial qui eut pour mission de s'occuper du problème de la jeunesse dans le mouvement syndical. Ce Comité a fourni jusqu'ici du bon travail, car non seulement il a donné d'excellentes suggestions en ce qui concerne les mesures de protection sociale qu'il y a lieu de revendiquer en faveur des jeunes travailleurs, mais il a fait aussi d'excellentes propositions en matière de leur éducation syndicale.

Les suggestions et les propositions ont, de tout temps, trouvé un bon accueil auprès des membres du Bureau de la F. S. I., qui se sont toujours efforcés, dans la mesure du possible, naturellement, d'y donner suite.

Ainsi, il convient de rappeler ici que ce fut le comité en question qui a suggéré l'idée de transformer l'œuvre des écoles internationales d'été organisées par la F. S. I. en des semaines syndicales annuelles pour jeunes militants du mouvement syndical. Quatre de ces semaines ont été tenues jusqu'à présent, à savoir : en 1930, à Bernau; en 1931, à Oxford; en 1932, à Uccle, et en 1933, à Vienne. Conformément à une décision prise le mois dernier par le Bureau de la F. S. I., la prochaine Semaine se tiendra en 1934 à Dorchester, à l'occasion du centenaire de la déportation de quelques dirigeants ouvriers qui avaient osé fonder un syndicat pour ouvriers de la terre. La Commission syndicale anglaise veut commémorer solennellement ces pionniers. C'est pourquoi elle a demandé et obtenu que la 5^e Semaine syndicale internationale pour jeunes militants soit insérée dans le programme.

En décidant l'organisation de ces semaines internationales, le Comité international des Jeunesses proposa d'engager les pays affiliés à la F. S. I. à s'occuper spécialement de l'éducation de leurs jeunes membres.

Saisie de cette proposition par le Bureau de la F. S. I., la Commission syndicale de Belgique décida d'y donner une suite immédiate. Aussi organisa-t-elle les cours pour jeunes syndiqués, cette année pour la cinquième fois dans notre pays. Ces cours ont déjà donné des résultats fort encourageants, ce que montre le tableau suivant :

Année	Nombre de cours	Nombre d'élèves
1929-1930	11	600
1930-1931	13	950
1931-1932	21	1,500
1932-1933	65	2,000

Dans le but de faciliter la fréquentation de ces cours pour jeunes syndiqués, la Commission syndicale édite chaque année un Syllabus remis aux élèves qui fréquentent régulièrement les leçons.

Aux élèves qui ont suivi avec fruit le cours pour jeunes syndiqués et réussissent dans un examen auquel ils sont soumis, la Commission syndicale permet de suivre une Semaine d'études spéciale à l'Ecole ouvrière supérieure à Uccle. Dans ce cas également, les organisateurs ont pu enregistrer des résultats appréciables, ce qui ressort des chiffres suivants, qui auraient été sensiblement plus élevés si chaque année il n'y avait pas eu, parmi les élèves admis à suivre la Semaine d'études, un certain nombre empêchés à la dernière heure par suite du refus de leur patron de leur accorder pendant une semaine le congé nécessaire :

Année	Nombre de participants		
	Flamands	Wallons	Total
1930	21	12	33
1931	19	18	37
1932	18	14	32
1933	14	18	32

L'expérience acquise pendant les quatre années d'existence des cours pour jeunes syndiqués a amené

la Commission syndicale à modifier quelque peu l'organisation des cours. Désormais, le cours comprendra deux années d'études. La première année a commencé maintenant pour l'exercice 1933-1934. Les élèves qui auront fréquenté le cours de cette première année seront engagés à suivre également celui de la seconde année, pour que leurs connaissances du mouvement syndical reposent sur des bases solides.

Toujours préoccupée de la bonne réussite de ces cours et, partant, d'en favoriser la fréquentation régulière, la Commission syndicale a décidé de distribuer, à la fin de l'année d'études, aux jeunes syndiqués ayant suivi le cours avec fruit, quelques-unes de ses éditions se rapportant à la matière traitée.

* * *

Il va de soi que les efforts déployés par la Commission syndicale en faveur de l'éducation des jeunes syndiqués ne se sont pas bornés à l'organisation de ces cours. Loin de là. A chaque occasion, l'organisme central du mouvement syndical belge, voulant au mieux de ses possibilités contribuer à la solution de cet important problème, a agité la question auprès de ses organisations affiliées. Il y a consacré à la V^e Semaine syndicale, qui eut lieu à Anvers en 1929, une partie de ses travaux. Il a examiné le problème également à son Congrès de 1932, qui l'eut, en dehors de la discussion du rapport moral de la Commission syndicale, comme seul point à son ordre du jour. Pour le surplus, l'édition d'un supplément au *Mouvement syndical belge* consacré à la jeunesse et le mouvement syndical prouve suffisamment que la Commission syndicale poursuit sérieusement son action en faveur de la jeunesse.

Nous nous proposons maintenant de traiter dans une couple d'articles les autres efforts déployés sur les terrains national et international en ce qui concerne l'organisation de la jeunesse et de ce que, à notre avis, peut être fait pour la diriger et la maintenir dans la bonne voie sans, toutefois, perdre de vue l'intérêt qu'il nous faut attacher aux autres branches du mouvement de la jeunesse, ainsi qu'à leur activité.

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne

par Jean Nihon

Un fait.

LE problème de l'organisation de la jeunesse ouvrière retient, depuis quelque temps déjà, l'attention de ceux qui se préoccupent de donner des forces neuves au mouvement ouvrier. Dans notre Parti ouvrier belge, des efforts ont été fournis en ordre dispersé et le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'ils nous ont doté d'un mouvement général qui manque de coordination dans ses manifestations organiques et qui n'assure pas une liaison satisfaisante avec les organisations d'adultes.

Cela étant, on doit se demander si, ailleurs, les réalisations qui s'inscrivent à l'actif d'autres mouvements de jeunesse ne peuvent nous instruire et

nous indiquer les moyens à employer pour fournir à nos propres organisations, des chances de jouer plus heureusement leur rôle éducatif, tout en entraînant toujours plus irrésistiblement la masse des jeunes travailleurs dans la voie du socialisme.

Parmi les organisations qui recrutent leurs effectifs dans la jeunesse travailleuse, il faut placer au premier rang la « Jeunesse ouvrière chrétienne ». Par son organisation exemplaire, par sa masse de membres, par la valeur de ses cadres, par sa méthode d'action, par ses publications, elle exerce une influence que nous avons trop souvent tendance à sous-estimer. Ce n'est pas la bonne façon d'apprécier des adversaires que de nier leur évidente valeur. Mieux vaut reconnaître la réalité dans ses manifes-

tations diverses et agir de notre côté de telle manière que nous soyons certains de bénéficier de la confiance de la grande majorité des masses ouvrières. Cette confiance, nous en bénéficions incontestablement dans les couches adultes ; mais dans les organisations de jeunesse chrétienne, nous constatons l'existence d'un mouvement de masse qui laisse loin derrière lui le mouvement des jeunesses socialistes.

Ce fait doit retenir notre attention ; c'est pourquoi nous voulons présenter objectivement les caractéristiques essentielles de la « Jeunesse ouvrière chrétienne ».

L'organisation de la J. O. C.

La J. O. C. est donc un grand mouvement. Elle a pour but, disent ses statuts : 1) L'éducation à base religieuse des jeunes travailleurs ; 2) L'action catholique des jeunes travailleurs dans la classe ouvrière ; La propagande auprès des jeunes travailleurs en faveur de toutes les organisations ouvrières chrétiennes, spécialement des syndicats, des mutualités, des caisses d'épargne ; 4) La défense des intérêts spécifiques des jeunes travailleurs (orientation professionnelle, placement, apprentissage, enseignement professionnel, prévention des accidents, hygiène, moralité, chômage, vacances, etc.).

Elle groupe les jeunes salariés des deux sexes (ouvriers et employés) et leur donne des cadres et des buts d'activités semblables.

La dualité linguistique belge et l'aversion pour la coéducation y ont déterminé la création de quatre organisations distinctes : La « Jeunesse ouvrière chrétienne » (J. O. C.) et la « Kristene Arbeidersjeugd » (K. A. J.) pour les jeunes gens ; la « Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (J. O. C. F.) et la « Vrouwelijke Kristene Arbeidersjeugd (K. V. A. J.) pour les jeunes filles.

Ensemble ces organisations embrigadent 81,500 affiliés répartis comme suit : 22,000 dans la J. O. C., 17,500 dans la J. O. C. F., 22,000 dans la K. A. J., 20,000 dans la K. V. A. J.

Ces membres, recrutés parmi les élèves des écoles professionnelles, les apprentis et les jeunes travailleurs de moins de 25 ans, sont groupés dans 66 « fédérations régionales » dont le rayon d'action correspond soit à un arrondissement, soit à une région industrielle. Ces fédérations régionales assurent la liaison entre les « sections locales, paroissiales ou interparoissiales », les « sections d'écoles professionnelles » et les « blocs d'entreprises ». Ces diverses sections donnent au mouvement une grande souplesse et lui permettent de tenir compte plus aisément de diverses situations qui ont trait à l'industrie, à la population et au milieu où vivent les jeunes.

C'est la section locale ou paroissiale qui est essentiellement l'organisation de base. La J. O. C. en compte 2,051 réparties dans le pays. La section d'école professionnelle comme le bloc d'entreprise ne sont que des moyens de réunir sur les lieux mêmes du travail des jeunes venant de milieux différents. C'est une raison semblable qui justifie l'organisation à la caserne des jocistes soldats. Les cotisations — 1 franc par semaine — se paient à la section locale ou paroissiale.

La direction générale est confiée à un « Comité général » qui comprend l'aumônier général et ses adjoints, les président, secrétaire et trésorier généraux et leurs adjoints, un délégué par fédération

régionale, un directeur-prêtre par province et enfin les propagandistes permanents. Observons en passant que la J. O. C. dispose de plus de 150 *propagandistes et employés permanents*.

Un « Bureau central », composé des dirigeants permanents et des représentants de l'autorité religieuse, assure l'administration courante du mouvement, aidé en cela par le « Secrétariat général de la Jeunesse ouvrière chrétienne », qui constitue la pièce maîtresse de l'organisation. Pour l'administration, la trésorerie, la propagande, les éditions de journaux, de bulletins de dirigeants, de brochures, la documentation, les enquêtes, les démarches, c'est le Secrétariat général qui agit, commande, réalise, contrôle, tient en haleine, stimule.

Ce Secrétariat général est installé dans la « Maison Jociste », 90, rue des Palais, à Bruxelles. Cet immeuble appartient et est géré par une association sans but lucratif légalement constituée et entièrement indépendante du mouvement. Cette société est chargée du recrutement et de la gestion des fonds nécessaires au développement de la J. O. C.

Nous voudrions montrer comment la J. O. C. se préoccupe de faire bénéficier ses membres de services professionnels, sociaux et éducatifs bien intéressants, services qui ont trait :

a) Au recrutement et à l'organisation des pré-jocistes, adolescents groupés dès l'école primaire en vue de les orienter vers les sections jocistes et le choix heureux d'un métier ;

b) A l'orientation professionnelle des jeunes, à leur placement, à leur apprentissage, à la propagande pour les « dames », écoles professionnelles et industrielles, à l'entraide jociste, au logement, à des requêtes diverses ;

c) A la vie dans notre colonie ;

d) Au travail individuel et collectif d'enquête et de documentation ;

e) A l'organisation des bibliothèques, à la projection de bons films, à l'édition de brochures et journaux éducatifs, à la propagande pour la bonne chanson ;

f) A l'heureuse utilisation des loisirs par des fêtes, des excursions, des voyages et la pratique des sports ;

g) A la protection des jocistes soldats.

Semblable examen nous conduirait trop loin et nous devons nous borner à quelques considérations concernant la liaison de la J. O. C. avec d'autres organisations.

La J. O. C. et la prévoyance.

La J. O. C. ne conçoit pas l'existence de ses services sans une liaison avec les organisations adultes.

L'opposition que l'on constate parfois chez nous entre les dirigeants de nos syndicats, de nos groupes politiques, de nos coopératives et trop de jeunes socialistes n'existe pas du côté chrétien.

Les aînés se sont occupés des jeunes, et comme la même influence a joué des deux côtés, ils ont pu doubler certains liens administratifs établis entre leurs organisations respectives, d'une belle volonté d'entente et de collaboration.

On sait que les travailleurs chrétiens disposent d'organisations nationales très concentrées et ayant entre elles, tant sur le plan local que sur le plan national des liens étroits qui leur permettent de se

soutenir mutuellement. C'est le cas, notamment, pour l'« Alliance nationale des Mutualités chrétiennes », pour la « Banque d'épargne des Ouvriers chrétiens » et pour la « Confédération des Syndicats de Travailleurs chrétiens ». La J. O. C. n'est pas étrangère à leur vie, et partout elle s'efforce d'y rattacher les jeunes qu'elle a enrôlés.

D'accord avec la « Banque d'Épargne », elle constitue des services locaux d'épargne, gérés par un trésorier et un secrétaire ordinairement adultes et possédant la confiance des jeunes. Elle a soin d'encourager l'épargne en montrant qu'elle est un élément indispensable à la préparation du mariage, tout en étant un excellent moyen d'éducation de la volonté et de l'esprit de prévoyance.

La J. O. C. est représentée au sein du Comité de l'« Alliance nationale des Mutualités chrétiennes ». Elle professe qu'étant donné : 1° l'élargissement considérable du champ d'action de la mutualité dans le sens de la prévention des maladies ; 2° l'influence grandissante des représentants des mutualités sur les idées et les convictions des familles ; 3° l'entrée en vigueur prochaine d'une loi sur les assurances sociales obligatoires à partir de 14 ans, la mutualité s'impose aux jeunes autant qu'aux aînés. Aussi pousse-t-elle à la création de groupes mutualistes, après entente entre la « Fédération mutualiste régionale » et la « Fédération régionale jociste » en vue d'uniformiser les cotisations et les avantages. Le trésorier jociste perçoit les cotisations en même temps que les affiliations jocistes, puis il les fait parvenir à la mutualité locale ou régionale dont dépendent ses jeunes membres.

Plus tard, le service militaire terminé, les jocistes seront invités à participer activement à la vie des mutualités chrétiennes d'adultes. Entretemps, l'éducation mutualiste et hygiénique est assurée par les soins de la J. O. C., qui se charge, au surplus, de contrôler si les lois concernant les pensions de vieillesse sont bien appliquées à ses membres.

La J. O. C. et le syndicalisme.

La J. O. C. se fait un devoir d'enseigner à ses membres la doctrine syndicale chrétienne. Elle fait plus : elle les entraîne pratiquement à l'action syndicale, sans toutefois autoriser les centrales intéressées à se montrer trop exigeantes à leur égard. De concert, elles ont étudié sérieusement le problème de l'adolescence salariée et, en ayant groupé les éléments divers, elles ont conclu que la solution qui s'imposait réclamait le concours de la famille, de l'école, de l'Église, des pouvoirs publics, des patrons, des organisations ouvrières, des œuvres de jeunesse. Parmi celles-ci, la J. O. C. a le rôle le plus important.

En plein accord avec les centrales syndicales, la J. O. C. assure le recrutement et la formation syndicale des jeunes travailleurs de 14 à 20 ans. Elle les inscrit directement à l'une des centrales qu'ils concernent, mais elle les rassemble localement dans des « groupes de jocistes ouvriers » ou de « jocistes employés » où elle perçoit les cotisations pour les transmettre à la régionale syndicale par l'intermédiaire des commissions régionales de jocistes employés ou de jocistes ouvriers. Ces services ne se font pas gratuitement. La J. O. C. conserve une partie ou la totalité de la cotisation administrative des jeunes syndiqués. Par contre, les centrales syndicales se ré-

servent l'exclusivité de la direction des relations avec les patrons et des conflits.

Semblable entente assure des avantages certains aux organisations chrétiennes. Le recrutement syndical parmi les jeunes s'effectue plus facilement. Leur éducation peut se former dans des conditions meilleures que celles que les syndicats peuvent réunir. Les jeunes militants peuvent aussi être suivis de plus près et être mieux encouragés, et, comme ils n'ont pas à jouer un rôle actif dans les organisations adultes, ils n'ont pas l'occasion de se placer sur la route suivie par leurs dirigeants. On le voit, donnant donnant, jeunes et adultes y trouvent leur compte. Comme le souligne le révérend Père Arendt dans l'*Action syndicale* : « Financièrement, la Centrale syndicale fait de grandes concessions pendant quelques années — comme tout semeur — mais elle le rattrape largement par la suite — comme tout moissonneur. »

La J. O. C. et l'éducation populaire.

Les services éducatifs de la J. O. C. sont en tous points remarquables. A eux seuls, ils mériteraient une étude fouillée. Par l'enquête utilisée systématiquement, les membres apprennent à juger la réalité. Par la lecture, l'audition de conférences, la participation à des discussions régulières, à des fêtes, à des excursions, ils se forment. Par le travail de colportage et d'entraide, ils s'entraînent à la vie militante.

Pour les aider, une riche documentation est réunie ; un service de la bonne chanson fonctionne et un grand nombre de journaux et brochures sont édités.

Pour les préjocistes, quatre revues mensuelles, tirant ensemble à quelque 50,000 exemplaires : *Onze Toekomst, Mon Avenir, Op weg, En route*.

Pour les jocistes, trois revues mensuelles, tirant ensemble à plus de 100,000 exemplaires : *De Jonge Werkman, Lenteleven, Joie et Travail*, et une revue hebdomadaire : *J. O. C.*, tirant à 30,000 exemplaires.

Pour les dirigeants, quatre bulletins mensuels (plus de 10,000 exemplaires) : *Ons Leidersblad, Bulletin des dirigeants, Bestuurstersblad, Bulletin des dirigeantes*.

Ces revues, magnifiquement illustrées, sont destinées aux membres des quatre grandes organisations qui constituent la J. O. C. Mais il en est d'autres encore, destinées aux dirigeants régionaux, aux aumôniers et prêtres qui s'occupent du mouvement et aux jeunes chômeurs, celui destiné à ces derniers tirant chaque mois à 50,000 exemplaires.

Citons, pour mémoire, les milliers de réunions locales, les centaines de journées d'études régionales, les semaines d'études sociales où les participants sont très nombreux, et comme l'éducation religieuse est étroitement liée à toutes ces manifestations, n'oublions pas les retraites et les recollections, les voyages à Rome et à Lourdes qui entretiennent l'ardeur de la foi. Tout cela en collaboration étroite avec la Centrale d'Éducation populaire, avec une armée de prêtres disposant de loisirs et avec les quelque cent cinquante militants permanents du mouvement, bien préparés à leur tâche. Comment ne pas progresser en mettant en branle un appareil éducatif tellement formidable !

(A suivre.)

Table des Matières de " La Jeunesse et le Mouvement syndical " de 1933

	Pages		Pages
Articles d'ordre général.		L'Education de la jeunesse.	
Editorial	1	La semaine d'études pour jeunes syndiqués	7
L'organisation de la Jeunesse (Corn. Mertens)	21	La IV ^e réunion internationale pour jeunes militants syndicaux organisée par la F. S. I. (Jef Delarue)	13
La Jeunesse ouvrière chrétienne (Jean Nihon)	22	Cours pour jeunes syndiqués	15
Revendications de la jeunesse.		L'œuvre d'éducation des chômeurs (Gérard Schmook)	17
Interdiction du travail des enfants et la prolongation de la scolarité (Théo Bergers)	2	Les Jeunes et l'Enseignement professionnel.	
Le programme des jeunes de la F. S. I.	5	L'obligation de l'enseignement postscolaire jusqu'à l'âge de 18 ans (Théo Bergers)	11
Les vacances payées pour les jeunes travailleurs	8	L'orientation professionnelle	12
L'obligation de l'enseignement postscolaire jusqu'à l'âge de dix-huit ans (Théo Bergers)	11	Réforme de l'apprentissage et de l'enseignement technique en U. R. S. S.	20
L'Activité générale de la jeunesse ouvrière.		Législation sociale (nationale et internationale) pour la jeunesse.	
Les jeunes syndiqués travaillent tous dans les Comités de boycottage	8	Loi sur la protection des enfants au Japon	19
Les auberges de la jeunesse et l'organisation des jeunes en France	16	Méthodes d'organisation de la jeunesse.	
Le Cercle des jeunes du Syndicat des Cuir et Peaux	19	Le sport ouvrier et le mouvement syndical (Jef Engels)	9
La Jeunesse, la Crise et le Chômage.		Divers.	
Les jeunes chômeurs (Jef Rens)	3	Une enquête sur la situation de la jeunesse	4
La situation des jeunes chômeurs	6	Manifestation du 30 juillet contre la guerre et le fascisme	6
Les jeunes ouvriers sont durement frappés par les mesures gouvernementales	7	Les sportifs ouvriers allemands sous la dictature des nazis (L. L.)	14
Le gouvernement ne se soucie guère du sort des jeunes chômeurs	12		
Les jeunes chômeurs en Autriche	15		
Un cri de détresse de l'organisation syndicale de la jeunesse	16		
L'œuvre d'éducation des chômeurs (Gérard Schmook)	17		
La jeunesse devant la crise	19		
Chômage des jeunes travailleurs	19		